

ENSEIGNEMENT

Cours de «rien» : propositions du CEDEP

Le Centre d'Étude et de Défense de l'École Publique propose trois axes de cours pour les élèves qui ne choisiront ni morale ni religion.

L CEDEP (Centre d'Étude et de Défense de l'École Publique) revendique depuis 2010 la mise en place d'un cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne (EPEC), dispensé à tous les élèves de l'école fondamentale jusqu'à la fin du secondaire, pour remplacer dans la grille horaire obligatoire, les cours de religion et de morale devenus, depuis, facultatifs.

Dans la foulée des derniers événements (et notamment la proposition de Joëlle Milquet concernant l'encadrement des fameux cours de «rien» pour ceux qui ne choisiront ni religion ni morale à l'avenir), le CEDEP va plus loin avec une proposition concrète sur le contenu de ce futur cours qui tournerait autour de trois axes.

1. L'éducation philosophique Cette partie du cours visera à développer principalement les compétences cognitives comme questionner, penser,

réfléchir, argumenter, induire, classer, comparer, conceptualiser, problématiser... Il s'agira aussi de former les jeunes à distinguer les différents registres de discours.

2. L'éducation au questionnement et la réflexion éthiques Cette partie du cours visera à développer la capacité à s'ouvrir et à écouter des points de vue éthiques différents, à savoir respecter le pluralisme éthique sans renoncer à argumenter ses propres choix.

3. L'éducation à la citoyenneté responsable Elle permettra à l'élève d'acquérir des compétences à exercer ses droits sociaux, culturels et politiques au sein d'une société démocratique.

Conjointement à ces trois axes, le CEDEP propose de former les jeunes à trois grandes compétences : l'autonomie intellectuelle, morale et affective ; la coopération sociale ; la participation citoyenne.

La mise en œuvre de ce nouveau cours pose une série de questions pratiques, cela dit. D'abord, les impératifs pédagogiques et organisationnels exigent la mise en œuvre d'un cours de 2 périodes par semaine.

Il est évident, ajoute le CEDEP, que les enseignants devront être

formés spécifiquement. Une phase transitoire, garante du maintien de l'emploi, devra permettre aux enseignants de morale/religion en fonction et en possession de certains titres de se former aux nouvelles compétences requises. ■

«Un pas a été franchi»

«Un pas a été franchi», a réagi samedi Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport au fait que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, vendredi soir, l'avant-projet de décret instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle.

Néanmoins, «*le temps qui reste est extrêmement court et il sera très difficile de mettre tout en place sur le plan organisationnel, car il faut notamment compter le nombre de professeurs dont on a besoin ainsi que trouver des locaux où on pourra dispenser ces cours*». Ce volet organisationnel compliqué sera «*très lourd*» pour les directions d'école, selon Françoise Bertieaux. De plus, les réseaux doivent aussi organiser le contenu de ce cours. Il s'agit donc là d'un vrai «*défi*».